

RANDONNÉE BAROQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	Randonnée baroque
En bref	Concert de musique ancienne dans le cadre enchanteur du vallon d'Abländschen.
Descriptif de l'activité	<p>En collaboration avec le <i>Festival du Bois qui Chante</i> et <i>Claviers d'Alpage</i>.</p> <p>Un concert de musique ancienne dans le cadre enchanteur de la chapelle d'Abländschen. C'est ce qu'offre l'ensemble <i>Capella Itineris</i>, spécialisé dans les concerts itinérants. Après le concert, Benoit Krummenacher, accompagnateur en montagne, propose une découverte des hauts d'Abländschen, ponctuée d'interludes musicales rythmées par la Capella.</p> <p>Cette activité se veut également un trait d'union entre le <i>Festival du Bois qui Chante</i> et le festival <i>Claviers d'alpage</i> organisé dans la Jogne par l'association <i>La Grue baroque</i> entre le 14 et le 18 août 2024.</p> <p>Un pique-nique composé de produits labellisés Parc peut être commandé.</p>
Dates	Samedi 17 août 2024
Horaire	10h00 – 14h15
Lieux du rendez-vous	Abländschen, Chapelematte
Lieux de l'activité	Abländschen
Programme indicatif	<p>10h : Rendez-vous à la chapelle d'Abländschen.</p> <p>10h15 – 11h : Concert de <i>Capella Itineris</i>.</p> <p>Après le concert, randonnée en dessus d'Abländschen avec interventions musicales de <i>Capella Itineris</i>.</p> <p>Retour à la chapelle pour un pique-nique tiré du sac et un moment de partage en musique.</p>
Matériel à prendre avec soi	<ul style="list-style-type: none"> • Bonnes chaussures • Habits adaptés à la météo du jour • Gourde remplie d'eau • Pique-nique
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants, catégories et âges	Dès 10 ans
Nombres (min. – max.)	Maximum 50 personnes
Niveau	Randonnée de 2.9 km pour 250 m de dénivelé. Environ 1h15 de marche effective.
Autres informations	Les personnes qui ne sont pas en capacité de pas faire la marche peuvent venir uniquement pour le concert à la chapelle. Possibilité de se rendre à l'hôtel Zur Sau pour attendre le bus de retour, ou pour se restaurer (non compris dans l'offre).

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics Rendez-vous à l'arrêt de bus *Abländschen, Chappelmate*, au centre du hameau d'Abländschen. Place de parking limitées.

Horaires des transports publics

Aller

Château-d'Œx – Abländschen, Chappelmate	08h00 – 09h26
Jaun, Bergbahnen – Abländschen, Chappelmate	09h44 – 10h00

Retour

Abländschen, Chappelmate – Jaun, Bergbahnen	14h26 – 14h42
Abländschen, Chappelmate – Château-d'Œx	15h00 – 15h44

Attention : les horaires sont donnés ici à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cours d'année. Horaires à jour sur www.cff.ch

Covoiturage Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription
Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

TARIFS

Tarif de base Plein tarif (dès 16 ans) 29.- ; enfants (de 10 à 15 ans), AVS / étudiants, 25.-

Pique-nique Un pique-nique composé de produits labellisés Parc peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion.

- La variante **avec viande** au prix de 16.- :
80g de Gruyère AOP* ou L'Étivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, 100g de charcuterie*, un ballon de pain et un fruit.
- La variante **végétarienne** au prix de 13.- :
80g de Gruyère AOP* ou L'Étivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, un autre produit laitier *, un ballon de pain et un fruit.

**produits labellisés Parc*

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888
Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi

Confirmation La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

Paiement Le paiement se fait sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement n'est accepté sur place. La réservation est considérée comme définitive à la réception du paiement par le Parc.

Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

En cas d'annulation par un participant (par écrit ou par téléphone) sans motif de force majeure dans la dernière semaine, rien ne sera remboursé.

Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.